



MAGNEN Aurélie  
BE 2 surf

# Formation à fonction tutorale



## SOMMAIRE

### Introduction

#### I) Définition du tutorat

- 1) Définition générale
- 2) Le tutorat et les formations en alternance
- 3) La fonction tutorale
- 4) Les compétences liées à ces activités
- 5) Pour être moniteur tuteur de surf...

#### II) Formation à fonction tutorale

- 1) Mise en œuvre de la formation
- 2) Contenus de la formation
- 3) Bilan prévisionnel

### Conclusion

### Bibliographie



## Introduction

Depuis 2008 le diplôme du brevet d'état d'éducateur sportif premier degré surf se transforme en brevet professionnel du nautisme mention surf.

La grande particularité de ce brevet professionnel, est qu'il s'agit d'une formation en alternance entre périodes en centre de formation et périodes en entreprise.

Le parcours long organisé par l' UCPEA est ouvert aux candidats n'ayant aucun acquis. Il se décompose de 840h en centre et 595h en entreprise.

Le parcours court est mis en place par le centre fédéral. Il est ouvert aux titulaires des brevets fédéraux BAF (20h de formation), BIF (100h de formation dont 40h de stage), BEF (150h de formation dont 60h en stage) ou autres brevets professionnel. Ils devront effectuer 350h en centre.

De plus, la certification n'est plus obtenue à la suite d'un examen final mais par la validation de dix unités capitalisables.

Grâce à mon expérience professionnelle comme brevet BEES du premier degré, j'ai pu constater que dans les structures d'accueilles (écoles et clubs de surf), les tuteurs semble êtres démunis pour assurer ce rôle. C'est pourquoi il me semble intéressant de réaliser une formation sur la fonction tutorale destiné aux futurs moniteurs tuteurs afin d'enrichir les deux précédente formations organisé par la fédération française de surf.

Cette formation à la fonction tutorale s'appuie sur la charte de l'alternance mis en place par la fédération française de surf. Elle doit s'attacher à construire une méthode, des outils pertinents qui permettront d'engager tous les acteurs de la formation (formateurs/tuteurs/stagiaires) vers des objectifs communs.



## I) Définition du tutorat

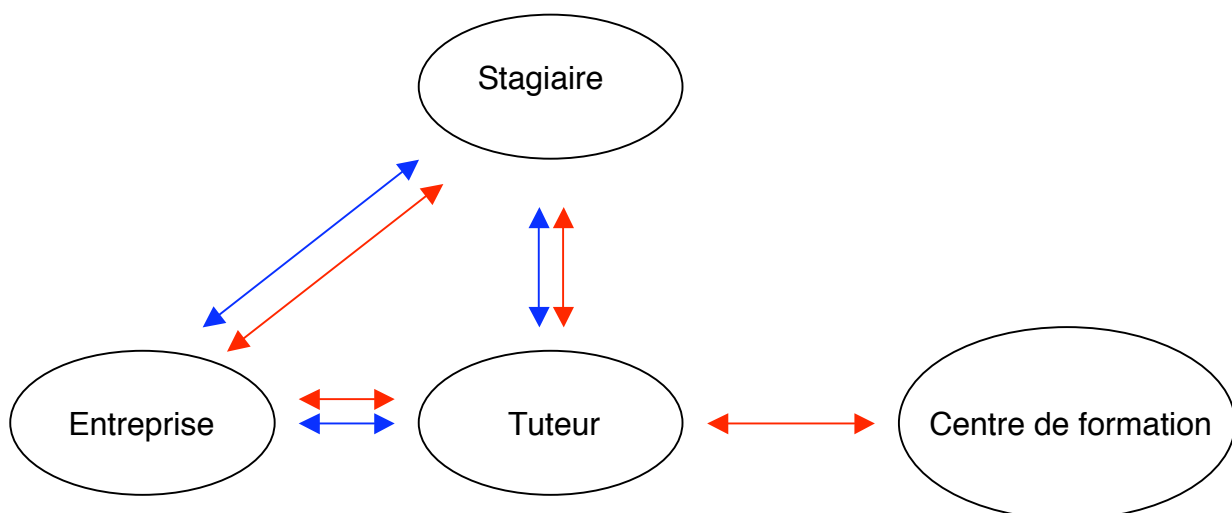
### 1) Définition générale



Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Les définitions sont variables selon les branches professionnelles, les organismes de formation ou les ministères impliqués dans les activités d'éducation et de formation. Cependant ils s'accordent sur une définition du rôle du tuteur de ce type :

« Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider le stagiaire pendant son séjour dans l'entreprise ainsi que de veiller au respect de son emploi du temps. Il assure également dans les conditions prévues dans le contrat, la liaison entre les organismes de formation et les salariés de l'entreprise qui participent à l'acquisition, par le jeune, de compétences professionnelles ou l'initient à différentes activités professionnelles. »

Le tutorat est une relation qui prend en compte à la fois le stagiaire, l'employeur, le tuteur et le centre de formation.



Légende : Le tuteur exerce une fonction sociale   
Le tuteur exerce une fonction technique 



## 2) Le tutorat et les formations en alternance

L'alternance, c'est la tentative d'associer deux systèmes aux logiques à priori contradictoires, le système école (apprentissage formel et abstrait) et le système travail (utilisation du savoir pour produire, agir et conceptualiser).

### **Les objectifs de l'alternance pour le stagiaire et son employeur :**

Tout d'abord, elle vise à améliorer l'efficacité dans la formation professionnelle du stagiaire. Il s'agit d'une stratégie d'apprentissage par l'expérience. Le but visé est de le former à la compétence et de diminuer le temps d'adaptation à la fonction. De plus l'alternance va permettre à l'entreprise d'anticiper ses besoins en ressources humaines. Il s'agit d'une sorte de test avant de prendre une décision de recrutement. Enfin les échanges avec le centre de formation peuvent avoir des retombées positives sur le travail des tuteurs qui bénéficient des compétences techniques des formateurs. La relation avec le stagiaire et le centre de formation va amener le tuteur à prendre du recul par rapport à son travail et à formaliser ses pratiques. Le fonctionnement de l'entreprise peut s'en trouver amélioré.

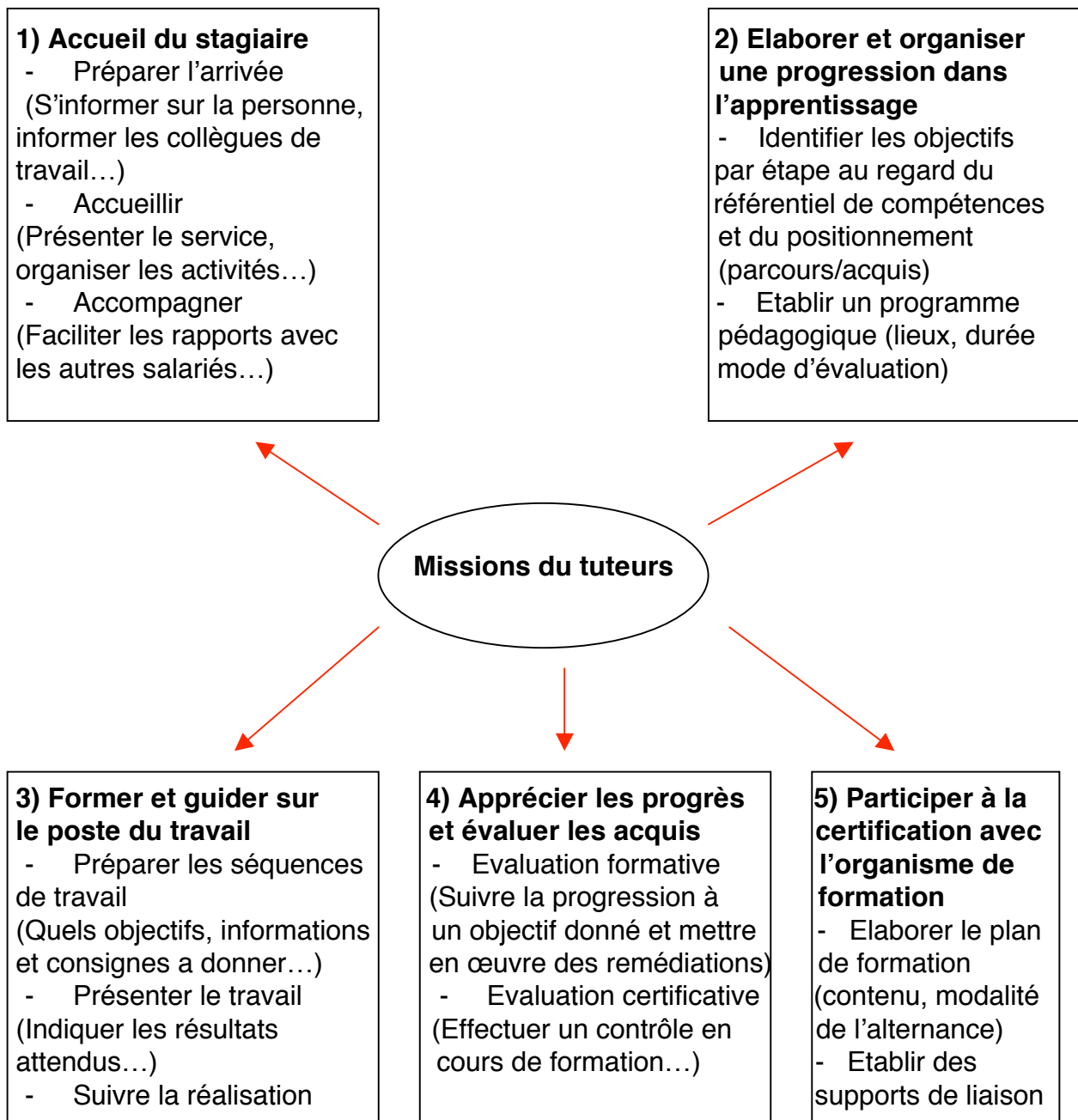
### **Les objectifs de l'alternance vis-à-vis des structures fédérales :**

Il s'agit de participer à une dynamique dans le cadre de la formation et de la réflexion pédagogique en favorisant la communication par le biais de réunions d'échanges ou de formation. Enfin elle permettra de valoriser les diplômes fédéraux et les publications pédagogiques fédérales.



### 3) La fonction tutorale

D'après la définition du tutorat, la fonction tutorale revêt donc un caractère dynamique et pédagogique pour transférer des éléments de savoir en situation professionnelle. Ainsi le tuteur se voit attribuer plusieurs missions...





## 4) Les compétences liées à ses activités

On en distingue trois principales, relationnelles, pédagogiques et professionnelles.

Les compétences relationnelles sont liées aux activités d'accompagnement. Le tuteur doit établir et entretenir des relations avec le stagiaire et créer des situations de communication.

Pour construire le parcours de formation et mettre en place des situations de travail le tuteur devra définir les différents aspects de son métier. Aussi il devra formuler des objectifs de formation lui permettant de construire, conduire et évaluer le parcours de formation. Enfin il essayera de varier les méthodes pédagogiques (expliquer, montrer, mettre en situation...)

Enfin le tuteur doit être capable de percevoir les différents systèmes d'acteurs dans lequel il interagit. Il sera chargé de faire le lien et de familiariser son stagiaire avec cet environnement professionnel, (partenariat des acteurs, contexte, co-évaluation).

## 5) Pour être moniteur tuteur de surf...

Il est important que le futur moniteur-tuteur soit bien évidemment titulaire du monitorat de surf. Qu'il est participé au fonctionnement de la structure et enfin qu'il est une expérience du métier de trois ans minimum.

De plus, il devra participer à la formation annuelle des tuteurs, reconnu par la fédération française de surf, avoir émargé la feuille de présence au cours des deux jours et être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude établie à l'issue de la formation.

La structure dont il fait parti doit obligatoirement répondre au cahier des charges du label fédération française de surf et doit être ouverte un minimum de cinq mois. De plus d'après l'article 3 de l'arrêté du 9 juillet 2002 portant sur la création du BPJEPS spécialité activité nautique, précise que le titulaire de ce diplôme doit répondre entre autres aux compétences suivantes :

- L'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition.
- Participer à l'organisation de manifestations sportives et à l'accueil des publics dans sa structure.
- Conduire une démarche d'initiation, de découverte et d'apprentissage pour différents publics (scolaire, festisurf, critérium départementaux)



Donc la structure du futur moniteur tuteur doit pouvoir assurer les compétences ci-dessus.

Enfin le tuteur doit être volontaire et motivé et remplir son rôle avec sérieux, objectivité et disponibilité car il est l'un des garants de qualité de la formation du moniteur.

## II) Formation à fonction tutorale

### 1) Mise en œuvre de la formation

#### **Durée, date et lieux de la formation :**

Il me paraît important que cette formation est lieu en dehors de la saison et plus particulièrement aux alentours de mars, avril, avant les vacances de pâques. Il faut que les tuteurs soient suffisamment libres pour pouvoir préparer l'arrivée du stagiaire. Leur première mission est de s'informer sur la personne à accueillir et ses objectifs. (Pourquoi est-elle là? Pourquoi l'entreprise la reçoit? Qu'attend elle de la structure d'accueil? Quand? Combien de temps?)

Aussi la formation durera deux jours consécutifs pour des raisons de logistique et de disponibilité des moniteurs.

Ainsi elle aura lieu le lundi 30 et mardi 31 mars 2009 au CREPS de Talence.

#### **Nombres de moniteurs et principe de communication :**

Cette formation pourra accueillir vingt personnes. Ce seront les premiers dossiers d'inscription qui seront retenus avant une date butoir, le 30 février 2009.

Le coût de la formation sera de ? et de ? avec l'hébergement et les repas.

Pour des raisons financières la formation sera annulée si le nombre d'inscrit n'atteint pas ce quota. En revanche si le nombre dépasse les trente inscrits une deuxième session pourra éventuellement être envisagée.

La date, le lieu et le contenu de la formation seront communiqués par mail à la fédération française de surf qui diffusera l'information aux ligues, qui elles-mêmes la transmettront aux comités départementaux.





## 2) Contenus de la formation

Premier jour de formation :

18/03/09		
9h - 10h30	<b>Le tutorat et les formations en alternance:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Définition générale</li><li>- La fonction tutorale</li><li>- Les compétences liées à ces activités</li></ul>	Sandra Doïmo
10h30 - 12h	<b>L'évaluation en cours de formation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les outils d'évaluation</li><li>- Evaluation formative</li><li>- Evaluation certificative</li></ul>	J-P Destenave
13h30 - 15h	<b>L'intervention du tuteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avant la séance d'animation</li><li>- Pendant la séance</li><li>- Après la séance</li></ul>	S. Doïmo
15h - 17h	<b>Gestion d'équipe, management</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les différents systèmes d'acteurs</li></ul>	J. Auvard

### **Le tutorat et les formations en alternance**

(Voire I Définition du tutorat)

### **L'évaluation en cours de formation**

L'évaluation a pour objet spécifique l'analyse des effets de l'action et l'appréciation de leur qualité. Elle est intimement lié à l'acte d'apprentissage. C'est un moyen de régulation à l'intérieur du système de formation.

*L'évaluation formative* permet de suivre la progression par rapport à un objectif donné et de décider de mettre en œuvre des actions correctives. Le tuteur et le stagiaire vont négocier le parcours de formation et élaborer un tableau de bord intégrant les objectifs. Ils effectueront régulièrement un bilan des acquis et analyseront les problèmes.

*L'évaluation certificative* est mise en place pour effectuer un contrôle intervenant pour la délivrance d'un diplôme. Il s'agit d'un bilan final en lien avec le centre de formation. Le tuteur construit des situations épreuves permettant de vérifier si les compétences professionnelles ont été acquises.



### **L'intervention du tuteur**

L'intervention du tuteur avant la séance d'animation :

- Avoir lu la fiche de préparation de séance réalisée par le stagiaire.
- Faire rappeler les objectifs et le déroulement de la séance.
- Mettre à l'aise et en confiance le stagiaire.

L'intervention du tuteur pendant la séance d'animation :

- Si apparaît un problème de sécurité, est-ce utile d'intervenir ? (Lui laisser une chance de s'adapter...)
- A quel moment faut-il intervenir ? Sur qui faut-il intervenir : le groupe, un élément du groupe, l'animateur lui-même ?
- Veiller à se faire discret en tant qu'observateur, vis-à-vis du stagiaire et du groupe pour ne pas perturber le bon déroulement de la séance.
- Si on intervient ce sera par rapport à l'objectif visé et aux contenus observés ce jour.

L'intervention après la séance d'animation :

- Entretien post-séance, (le stagiaire rappelle les objectifs et les étapes de la séance, le tuteur dégage les points positifs et négatifs, il argumente en utilisant les critères d'évaluation prévus auparavant, apporte des améliorations par feedback, par répétition, par adoption de nouvelles stratégie d'apprentissage).
- Prévoir la prochaine séance, (contenus et objectifs).

### **Gestion d'équipe, management :**

En situant le tutorat en tant que fonction à part entière de l'entreprise, il faut prendre en considération les différentes interactions qui en résulteront.

Le tuteur doit être capable de percevoir les différents systèmes d'acteurs dans lequel il va interagir.

En effet, il peut exister trois niveaux d'action de la fonction tutorale :

- Un tuteur hiérarchique qui peut être le directeur de la structure, le responsable de formation, le DRH dont le rôle sera essentiellement le montage administratif ou financier de la formation.
- Le tuteur relais qui est un encadrant intermédiaire de l'apprenant. Il devra déterminer les activités auxquelles l'apprenant est progressivement affecté.
- Le tuteur opérationnel ou de proximité sera en contact quotidien avec l'apprenant. Il devra accompagner, former et évaluer les apprentissages.

Dans les petites structures, ces trois niveaux d'actions tendent à se confondre, dans les grandes ils sont distincts.

De plus le tuteur doit adopter une démarche stratégique. (Quels sont ses besoins, qui peut les satisfaire et quels moyens mettre en œuvre ?) Pour cela, il va associer d'autres acteurs à sa démarche et négocier avec eux en tenant compte de leurs enjeux.



## Deuxième jour de formation :

25/03/09		
9h - 10h30	<b>Réglementation de la pratique du surf</b> <b>Mise en place d'un plan de sécurité</b> <b>Responsabilité générale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique de l'encadrement du surf</li><li>- Sur qui porte la responsabilité du stagiaire en cas de problème</li></ul>	J-P Destenaves
10h30 - 12h	<b>Nouveaux diplômes, fédéraux et BPJEPS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel des contenus des UC</li><li>- Définir un degré de compétence requis pour chaque UC</li></ul>	S. Doïmo
13h30 - 15h30	<b>Planification et intervention du tuteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quand et combien de fois?</li><li>- Classeur de suivi individuel</li></ul>	P. Bernadet
15h30 - 17h	<b>Bilan, questions diverses</b>	Formateurs

### **Réglementation de la pratique du surf et responsabilité générale :**

La sécurité des participants aux activités de glisse est un objectif permanent et prioritaire pour tout éducateur sportif. Même si toute activité de glisse présente un risque, accepté par les participants engagés (dans le respect des règles sportives et de sécurité), il convient toutefois d'en minimiser au maximum l'étendue. La responsabilité de l'éducateur en cas d'accident, est engagée dès lors qu'un défaut d'organisation a été constaté, (avant, pendant, après l'accident).

Une convention de formation professionnelle en Alternance sera signée entre le directeur du centre de formation, le responsable de l'entreprise et le stagiaire en formation. Cette convention stipule que le responsable de l'entreprise s'engage à prendre toute mesure nécessaire pour couvrir la responsabilité civile du stagiaire, susceptible d'être engagé en raison d'accidents causés à des tiers par le fait des actions qui lui seront confiées.

### **Nouveaux diplômes, fédéraux et BPJEPS :**

La formation BPJEPS oriente ces contenus dans les domaines suivants.

- Acquérir des savoirs faire en matière de technique, sécurité, encadrement.
- Développer des aptitudes à l'enseignement, à l'organisation et à la communication.
- Renforcer le niveau technique sur le support choisi.
- Préparer son futur métier.



Il me semble important que ce thème rappelle le degré de compétence requis pour chaque UC et chaque brevets fédéraux afin de guider les futurs moniteurs tuteurs. La complémentarité formation en centre et formation en entreprise sera rendu possible si les tuteurs en sont bien informés.

**Planification et intervention du tuteur :**

En avant et après saison le tuteur suivra deux fois par semaine son stagiaire, et une fois pendant la saison. Il le fera sous la forme de situation de travail (séance pédagogique...), d'entretien, (définir des objectifs à atteindre, bilan, remédiation...) ou test (évaluation formative et certificative). Il est important que les deux protagonistes travaillent en binôme. Le tuteur doit respecter la progression pédagogique du stagiaire et s'informer régulièrement sur le déroulement de la formation.

Un classeur de suivi individuel de la formation contenant différentes fiches à remplir :

- Une copie de la « charte qualité tutorat » signé par le tuteur, le stagiaire et le centre formateur.
- Une copie de la « convention de formation professionnelle en alternance » signée par le tuteur, le stagiaire et le centre formateur.
- Une fiche de préparation de stage remplie par le stagiaire dans un premier temps puis par le tuteur.
- Une grille d'évaluation à des fins formatives et certificatives devra être renvoyée au responsable pédagogique de la formation.
- Une attestation de « période de formation en alternance » remplie et signée par le tuteur en fin de stage.

Une évaluation formative aura lieu en milieu de stage et une autre certificative en fin de stage.

Pour permettre au tuteur de répondre aux engagements précisés ci-dessus la structure dont il fait parti devra s'engager à laisser une certaine disponibilité horaire au tuteur.



## Fiche de préparation de stage:

(Partie à remplir par le stagiaire)

Date:

Durée:

Thème:

Publics:

Objectifs visés dans le stage:

Moyens nécessaires:

(Partie à remplir par le tuteur)

Situations de travail prévues:

Organisation / au temps, à l'espace, au public:

Critères d'évaluation prévus:



Moyens nécessaire:

Exemple de Grille d'évaluation formative:

<b>Grille d'évaluation</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Fonction accueil</b>			
- S'approprier, organiser, gérer l'espace d'accueil			
- Accueillir, informer les différents publics			
- Mettre en place des actions de communication pour informer et promouvoir les activités de la structure			
<b>Fonction pédagogique</b>			
- Assurer la sécurité de la pratique, respecter les règles de sécurité			
- Adapté la séance aux différents publics			
- Animer, motiver, gérer la dynamique du groupe			
- Evaluer les résultats, les acquis et réguler son action			
<b>Fonction maintenance logistique</b>			
- Préparer le matériel			
- Entretien du matériel			

Commentaires:



### 3) Bilan prévisionnel

<b>Bilan prévisionnel</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Intervenants/Repas</b>		Inscriptions	
CREPS			
FFS			
Location Salle			
Fourniture Papeterie			
<b>Total</b>		<b>Total</b>	



## Conclusion

Le tuteur est l'un des garants du sérieux de la formation du moniteur. Les bénéficiaires de cette qualité tutorale concernent tous les niveaux de la structure fédérale. Pour les clubs et les écoles, il s'agit d'une assurance d'un encadrement compétent. Pour les comités et les ligues, c'est la création d'une équipe de formation dynamique, responsable et performante pour les formations fédérales.

Le nouveau dispositif de formation au Brevet Professionnel risque d'entraîner une baisse notable du nombre de moniteurs formés annuellement dans les prochaines années (à l'image de ce qui s'est passé dans les disciplines ayant déjà basculé dans ce dispositif). Les structures doivent donc anticiper sur ce phénomène et favoriser le développement de l'activité et la fidélisation de leur équipe d'encadrement.

La fonction tutorale joue un rôle prépondérant car elle participe à une politique générale de qualité dans le cadre de l'enseignement du surf.

La qualité de tuteur offre la possibilité d'accueillir un moniteur stagiaire mais ne doit pas devenir une fin en soi pour les affectations.





## Bibliographie

- P.Bouton et A.Zeitler « BPJEPS kite »
- C.Salvan- Formation à la fonction tutorale, 2001
- <http://www.surfingfrance.com>
- Journal officiel de la république française, texte 28 sur 104, 31 août 2006
- <http://www.wikipédia.com>
- <http://www.drdjs-d'Alsace.com>